

Audit de la gestion des collections d'art de la Confédération Office fédéral de la culture

## L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené un audit auprès de l'Office fédéral de la culture (OFC), notamment sur la gestion et la tenue de l'inventaire des collections d'art de la Confédération. Dans son dernier rapport en 2011, le CDF avait émis différentes recommandations à ce sujet.

Force est de constater que depuis lors peu de progrès substantiels ont été réalisés dans la tenue de l'inventaire (prêts) et le système de contrôle interne (SCI) en général. L'OFC justifie cet état de fait par le manque de ressources en personnel et par le départ de deux collaborateurs. Pourtant, la mise en œuvre des recommandations ne doit pas être reportée davantage au vu des valeurs en jeu et du risque de perte d'objets d'art. En effet, il manque actuellement des informations mises à jour sur la localisation des œuvres prêtées, de sorte qu'il est impossible de confirmer leur emplacement enregistré dans le système informatique et, indirectement, de savoir si elles s'y trouvent encore. Aucune évaluation des objets n'ayant été établie, il n'est aujourd'hui pas possible de prioriser les travaux de mise à jour des objets significatifs tant en termes de valeur que d'histoire. Il faut donc créer en priorité des instruments clairs (y c. des outils informatiques) et des processus, qui devront être définis dans un manuel.

Le contrôle par échantillonnage permettant de vérifier la présence d'objets qui, selon l'inventaire, ne sont pas prêtés n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

L'audit des procédures d'acquisition (de la décision de la Commission fédérale d'art à la saisie dans l'inventaire) a révélé quelques lacunes, qui ont toutefois été corrigées entre-temps.

## Texte original en allemand